



Orientations et organisation de la vie scientifique du CNRIS

3 novembre 2008

« L'hétérogénéité de la recherche et de la société suggère ainsi non pas un dialogue unique, mais une diversité de dialogues ou de relations permettant le dialogue avec des approches, des pratiques et des façons de faire qui leurs sont associées. »

— **Jacques Babin** —

Président-directeur général, Pour un meilleur Dialogue entre la recherche et la société, *Recherches Innovations*, volume 4, 2008.

Table des matières

Table des matières.....	3
Mission et rôle du CNRIS	4
1. Énoncé de mission.....	4
2. Objectifs	4
Orientations générales.....	6
Orientations scientifiques	7
Programmes de soutien à la recherche et à la diffusion des connaissances et autres activités du CNRIS	9
1. Programmes de bourses universitaires de recherche, d'études et d'initiation à la recherche .	9
2. Programmes de soutien financier aux démarches de recherches en milieu de pratique	10
3. Programmes de soutien à la diffusion de la connaissance et de l'expertise	10
4. Programme de reconnaissance	11
5. Autres activités.....	11
Structure de participation.....	12
1. Participation des établissements.....	12
2. Participation des « membres chercheurs ».....	13
3. Participation des « membres d'office ».....	13
4. Participation des « membres affiliés ».....	14
5. Comités et commissions du Conseil d'administration.....	14
Structure organisationnelle	15

N.B. : Le singulier comprend le pluriel et vice versa et tout mot susceptible de comporter un genre sera considéré inclure le masculin et le féminin.

Mission et rôle du CNRIS

1. Énoncé de mission

La mission du CNRIS est de promouvoir et de soutenir la recherche ainsi que le transfert des connaissances et de l'expertise dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement.

Plus spécifiquement, le CNRIS a pour mission d'accroître la connaissance et d'améliorer les pratiques dans ces domaines en soutenant des recherches et des programmations de recherche portant directement ou indirectement sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement et à leurs proches.

Le CNRIS a pour but ultime l'accroissement de la qualité de ces connaissances et de ces pratiques, de leur pertinence et de leur utilité pour les personnes concernées, leur famille et leurs proches, de même que pour les intervenants, les partenaires et les gestionnaires.

Ainsi le CNRIS souhaite soutenir le développement d'une culture de recherche dans les centres de réadaptation en déficience intellectuelle¹ par des activités spécifiques centrées sur les besoins. Ces besoins sont issus des pratiques spécialisées d'adaptation, de réadaptation, d'intégration et de participation sociale, et ce, en étroite collaboration avec les universités québécoises.

2. Objectifs

Le CNRIS s'acquitte de sa mission :

- En favorisant par sa démarche de réseautage avec les chercheurs et les partenaires l'émergence de projets ou de programmations de recherche dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement;
- En soutenant les CRDI dans le développement d'une culture de recherche selon le rythme de leur démarche et leurs préoccupations de recherche;
- En encourageant, par son soutien financier², une orientation axée sur les enjeux sociaux importants pour les personnes concernées, leurs parents et leurs proches, les intervenants et les gestionnaires;

¹ Est considéré comme centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) tout établissement membre de la Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (FQCRDITED).

² Le CNRIS n'a pas pour objectif de se substituer aux organismes subventionnaires existants.

- En soutenant les recherches qui incitent ou amènent d'autres organismes (sectoriels, intersectoriels et communautaires) à s'engager dans le développement, l'adaptation et l'amélioration des services auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- En soutenant, par des programmes de diffusion, les résultats de la recherche sous diverses formes dont celle de la formation;
- En collaborant avec des organisations de services de santé et de services sociaux afin d'accroître la capacité d'acquérir, d'évaluer, d'adapter et d'appliquer des résultats de la recherche dans l'élaboration de programmes d'intervention ou de modes de gestion;
- En établissant des liens avec des commanditaires de la recherche qui appuient la mission du CNRIS;
- En favorisant le développement et la diffusion d'instruments de recherche;
- En s'engageant, en partenariat, dans la formation de nouveaux chercheurs en milieu universitaire ou en milieu de pratique.

Orientations générales

Le CNRIS est d'abord un organisme de concertation qui vise à dynamiser et à favoriser le développement de la recherche dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement.

Le partenariat entre les CRDI et les universités québécoises est un maillage nécessaire pour permettre le développement approprié de la recherche appliquée et le transfert des connaissances et de l'expertise dans des pratiques d'excellence. Il se traduit par l'entraide ainsi que par un partage de responsabilités et de ressources entre les partenaires. Il cherche à permettre ce qui, autrement, serait impossible à réaliser seul.

Le CNRIS n'est pas au sens strict le « porteur » d'une programmation de recherche. Il propose plutôt un cadre d'analyse systématique, basé sur les besoins des CRDI, déterminant l'ensemble des champs d'intérêt, des objets mis en priorité et proposés aux groupes, aux équipes et aux chercheurs. Il s'assure de faire connaître et de valoriser ces champs d'intérêt. Dans le cadre de ses activités, le CNRIS respecte les orientations définies dans les politiques sociales, comme celles de l'autonomie et de la participation sociale, et appuie sa vision sur les principes suivants :

- Assurer la vitalité et la qualité de sa vie associative.
- Rendre compte de ses activités dans le domaine de la recherche (transparence et complémentarité).
- Promouvoir le développement d'une culture de la recherche dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement.
- Favoriser la continuité et la complémentarité des projets de recherche pour assurer un développement durable dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement.
- Assurer des retombées directes aux membres établissements. Les retombées telles que des projets subventionnés, de nouveaux programmes, de nouveaux outils d'évaluation ou de nouvelles connaissances doivent faire l'objet d'un plan d'action et d'activités systématiques, récurrentes, régulières, adaptées et accessibles. Les retombées doivent viser tout autant le personnel en fonction, les intervenants, les chercheurs dans le domaine, les décideurs et les gestionnaires.
- Fonder les décisions de l'organisme sur le respect des principes, des orientations et des valeurs à la base des interventions dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement.

Orientations scientifiques

Le CNRIS se veut ouvert à différentes approches et à différents cadres conceptuels, théoriques et méthodologiques qui se fondent sur des bases scientifiques reconnues. Il prend appui également sur les valeurs et les orientations proposées dans le document « Offre de service : les Centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (2006) ».

De plus, les orientations du CNRIS s'inscrivent dans les grands courants humanistes à la base de l'intervention en déficience intellectuelle et dans le domaine des troubles envahissants du développement tels la valorisation des rôles sociaux, l'intégration sociale et les modèles communautaires.

- Le CNRIS soutient la mise en valeur d'études et d'analyses qui font appel à des disciplines complémentaires permettant une compréhension systémique des phénomènes et l'élaboration de solutions plus efficaces.
- Les recherches peuvent prendre pour objets d'étude aussi bien la pratique que les modèles d'organisation des services susceptibles de soutenir la pratique spécialisée. Sans ne retenir qu'un seul type de recherche, le CNRIS favorisera particulièrement les recherches qui ont un impact sur l'évolution des pratiques, l'amélioration des modèles d'organisation des services et le développement de l'expertise.
- Le CNRIS soutient les chercheurs et les milieux de pratique soucieux de garantir que les projets de recherche qu'ils réalisent avec des sujets humains sont conformes aux exigences éthiques les plus strictes.
- Le soutien financier accordé suit les règles scientifiques habituelles, basées sur des programmes structurés et évalués par une entité compétente et reconnue. Tel soutien financier est assujéti à des activités assurant des retombées pour la pratique et le développement de l'expertise.

Le CNRIS souhaite influencer sur les orientations et les pratiques de recherche en DI-TED en déterminant explicitement les thèmes, activités ou démarches de recherche qu'il soutient, et ce, en conservant un juste équilibre dans le soutien accordé pour les activités concernant le domaine de la déficience intellectuelle par rapport à celui visant le domaine des troubles envahissants du développement. En vertu de ces orientations, le CNRIS veut s'engager encore plus efficacement dans des actions pour soutenir et accroître le développement de la recherche en DI-TED, créer une synergie plus efficace entre le milieu universitaire et le milieu de pratique et soutenir les CRDI dans le développement d'une culture de recherche.

Plusieurs aspects contextuels concourent à ces choix. Sur le plan du financement, par exemple, mentionnons notamment l'augmentation substantielle des actifs du CNRIS compte tenu de l'adhésion de la quasi-totalité des CRDI, la mise en place de trois chaires de recherche qui sont assurées de subventions importantes pour cinq ans et la reconnaissance accrue des projets de recherche en déficience intellectuelle ou en troubles envahissants du développement par les organismes bailleurs de fonds. Pour les milieux de pratiques, il y a moins de projets structuraux à réaliser (ex. équipes en émergence), l'adhésion des CRDI est presque complète (un seul centre n'est pas encore membre). Néanmoins, le rôle du CNRIS reste encore méconnu de certains membres, et le statut de chercheur en milieu de pratique est encore trop peu reconnu. Par ailleurs, nous constatons :

- l'accroissement de la participation des CRDI à des projets de recherche au fil des ans;
- la concentration du partenariat dans quelques universités;
- l'absence de partenariats impliquant d'autres milieux de pratique que les CRDI (ex. le milieu scolaire).
- le peu de retombées concrètes du partenariat milieu de pratique-milieu universitaire pour les CRDI.

Plusieurs enjeux se dégagent de ces constats. Le CNRIS doit s'efforcer (1) d'attirer plus de chercheurs vers la recherche en DI-TED et soutenir les jeunes chercheurs pour assurer la relève, (2) de susciter la participation d'un plus grand nombre d'universités, (3) de soutenir les infrastructures de recherche déjà en place et (4) d'assurer un soutien équitable pour le développement de la recherche en déficience intellectuelle par rapport à celui accordé pour la recherche en troubles envahissants du développement.

Pour actualiser ces orientations, le CNRIS compte influencer sur les orientations de la recherche en DI-TED en tenant compte des besoins dans les milieux de pratique, adapter les structures du CNRIS au regard des nouvelles orientations, accroître la visibilité du CNRIS, notamment dans les régions en dehors des grands centres urbains. De plus, le CNRIS entend assurer une « vigie » des activités de production et de transfert des connaissances découlant de la recherche en DI et en TED. Enfin, le CNRIS consacrera des efforts particuliers à la promotion de la relève en recherche, notamment dans le domaine de la déficience intellectuelle, aux trois cycles d'études universitaires.

Programmes de soutien à la recherche et à la diffusion des connaissances et autres activités du CNRIS

Les activités et les programmes de soutien financier visent, en amont, l'aide aux initiatives de recherche et aux groupes de recherche en fonction des programmes existants et reconnus, et, en aval, la transformation des résultats de recherche en « produits » d'intervention et le transfert de l'expertise (programmes, enseignement, formation). Quatre grandes familles de programmes sont proposées par le CNRIS. Ces programmes et leurs modalités sont revus annuellement et diffusés auprès des membres établissements et des membres chercheurs universitaires affiliés au CNRIS.

1. Programmes de bourses de recherche, d'études et d'initiation à la recherche

Ces programmes visent notamment à soutenir des étudiants dans leur cheminement universitaires et à leur fournir une aide substantielle pour poursuivre leurs études dans les domaines de la déficience intellectuelle ou des troubles envahissants du développement. Ils visent aussi à promouvoir l'établissement de liens entre les étudiants universitaires, les chercheurs et les professionnels œuvrant auprès des personnes concernées. Par l'octroi de ces bourses d'études, le CNRIS veut contribuer à susciter ou à accroître l'intérêt des étudiants des cycles supérieurs et des chercheurs pour les domaines de la déficience intellectuelle ou des troubles envahissants du développement.

Le CNRIS offre à des étudiants de cycles supérieurs ou à des nouveaux chercheurs divers types de bourses ou de soutiens financiers :

PROGRAMMES	SOMME
Bourse de recherche de 3 ^e cycle Bengt-Nirje	10 000
Bourse de recherche de 3 ^e cycle Peter-Zwack	10 000
Bourse de recherche de 3 ^e cycle en déficience intellectuelle (2 bourses)	7 000
Bourse d'études de 2 ^e cycle (ou de 3 ^e cycle sans thèse) en déficience intellectuelle ou en troubles envahissants du développement (5 bourses)	5 000
Soutien à la réalisation d'un stage de recherche de 3 ^e cycle	3 000
Bourse d'initiation à la recherche au 1 ^{er} cycle (stage d'été) (5 bourses)	5 000
Soutien pour nouveaux chercheurs en milieu universitaire ou en milieu de pratique	5 000

2. Programmes de soutien financier aux démarches de recherches en milieu de pratique

Par ces programmes de soutien à la démarche scientifique en milieu de pratique, le CNRIS désire contribuer au développement ou au renforcement d'une culture de recherche dans les centres de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI), notamment en favorisant la réalisation d'activités de nature scientifique portant sur des thèmes prioritaires liés aux pratiques spécialisées dans les domaines de la déficience intellectuelle ou des troubles envahissants du développement.

Les programmes visent à mettre en place des conditions propices à l'émergence ou au développement de projets favorisant le renouvellement des connaissances et des pratiques en invitant les milieux de pratique à s'engager dans une démarche structurée concernant la spécialisation des pratiques ou des approches conceptuelles.

PROGRAMMES	SOMME
Soutien à la démarche scientifique	5 000
Soutien au démarrage de la recherche en établissement	60 000
Soutien au développement d'une infrastructure d'équipe de recherche	30 000

3. Programmes de soutien à la diffusion de la connaissance et de l'expertise

Les programmes de diffusion de la connaissance et de transfert de l'expertise du CNRIS visent un retour sur l'investissement auprès des CRDI membres, qui se traduit notamment par des formations. Le CNRIS peut aussi accepter de soutenir d'autres types d'activités de transfert qui favoriseraient l'appropriation de nouvelles connaissances par les populations ciblées.

PROGRAMMES	SOMME
Soutien à la diffusion des résultats de recherche	1500
Soutien au développement de l'instrumentation	7 500

4. Programme de reconnaissance

Le CNRIS appuie les initiatives visant à promouvoir le développement des connaissances dans les domaines de la déficience intellectuelle ou des troubles envahissants du développement. Ces initiatives peuvent conduire à l'émergence de pratiques novatrices remarquables.

Par la remise annuelle du *Prix de reconnaissance Maurice-Harvey*, le CNRIS veut encourager la mise en œuvre de démarches structurées et créatives au regard de l'intervention dans les centres de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI).

5. Autres activités

Le CNRIS veut aussi assurer la vitalité et la qualité de sa vie associative. Pour ce faire, le CNRIS se donne des activités récurrentes ou occasionnelles, notamment :

- Colloque scientifique et réunion de ses membres.
- Bulletin d'information sur les recherches en cours auprès des membres.
- Maintien d'un site Internet destiné à favoriser la diffusion des connaissances.
- Activités de représentation auprès de divers organismes subventionnaires et de diverses associations.
- Activités de financement.

Le CNRIS pourra servir « d'instance intermédiaire » pour des projets spéciaux de subventions qui impliquent des regroupements dont les retombées sont générales. Ainsi, par exemple, il pourra jouer un rôle de catalyseur pour la réalisation de recherches sur plusieurs sites, assurer la gestion de fonds conjoints ou faciliter l'accès aux usagers ou aux données sur les usagers des établissements membres.

Les mises de fonds conjointes pourront s'appliquer à des services en commun, permettant des économies d'échelle (abonnement en ligne, licence, service de documentation, ou autres services semblables).

On peut anticiper des projets d'enrichissement mutuel (servant à la fois la recherche et l'intervention), par exemple, autour du système d'information des usagers ou d'élaboration d'indicateurs de gestion administrative ou des interventions.

Structure de participation

La structure de participation a pour objectif de mettre en valeur l'interdépendance entre des chercheurs universitaires et les CRDI aussi bien que celle entre les CRDI eux-mêmes pour favoriser le partage d'expertises, le transfert des connaissances et l'innovation.

1. Participation des CRDI

La participation d'un CRDI au CNRIS s'effectue par une demande d'adhésion à cet effet et la participation aux activités de l'organisme ou de divers comités de ce dernier. De plus, le membre s'engage dans une démarche au sein de son propre établissement, en vue du développement de la vie scientifique. Notamment, l'engagement de chaque membre établissement consiste à :

- Faire adopter par son Conseil d'administration une politique en matière de recherche dans son établissement.
- Respecter les règles et mécanismes convenus en matière d'éthique de la recherche.
- Acquitter annuellement sa cotisation qui est fixée à 10 % du 1 % (somme allouée à la formation de son personnel) pour un maximum de 20 000 \$ par CRDI³.

³ Pour les établissements de type multivocational, les pourcentages sont établis sur la portion budgétaire allouée aux programmes DI et TED.

2. Participation des « membres chercheurs »

Dans le cadre de leurs activités régulières, la contribution la plus importante des « membres chercheurs » est d'entreprendre des recherches, de participer à une ou à des équipes de recherche et de réaliser des activités de diffusion des résultats de la recherche. De plus, les chercheurs contribuent aussi à la mission du CNRIS par l'encadrement des étudiants dans la poursuite de leurs propres travaux de recherche.

Dans le cadre de son adhésion au CNRIS, le « membre chercheur » s'engage à :

- S'inscrire au registre des chercheurs, lui permettant ainsi de pouvoir bénéficier des différents programmes de soutien technique et financier du CNRIS.
- Assumer leur rôle de membre de l'assemblée des chercheurs, notamment lors de l'élection de leurs trois représentants au sein du Conseil d'administration.
- Favoriser l'émergence de recherches ou d'unités de recherche dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement.
- Participer aux activités de divers comités lorsque requis.
- Favoriser l'échange d'informations entre les équipes de chercheurs.
- Collaborer au transfert de l'expertise dans la pratique.
- Soutenir les efforts de développement de la recherche dans les divers CRDI membres.

3. Participation des « membres d'office »

Les « membres d'office » sont désignés par leur organisme respectif pour les représenter lors des réunions de l'Assemblée générale et pour siéger au Conseil d'administration. Dans le cadre de son adhésion au CNRIS, le « membre d'office » s'engage à :

- Favoriser la réflexion à propos de la recherche et de la diffusion des connaissances.
- Favoriser le développement et le maintien de liens entre les activités du CNRIS et celles de son réseau d'appartenance.
- Faire le lien entre les activités du CNRIS et celles de son propre organisme.

4. Participation des « membres affiliés »

Les « membres affiliés » sont désignés par le groupe des membres affiliés pour les représenter lors des réunions de l'Assemblée générale et pour siéger au Conseil d'administration. Dans le cadre de son adhésion au CNRIS, le « membre affilié » s'engage à :

- Favoriser le développement et le maintien de liens entre les activités du CNRIS et celles de son réseau d'appartenance.
- Faire le lien entre les activités du CNRIS et celles de son organisation

5. Comités et commissions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut créer tout comité ou toute commission qu'il juge utile au bon fonctionnement des activités du CNRIS.

Structure organisationnelle

Particulièrement centrée sur le soutien aux CRDI et aux chercheurs en matière de développement, de consolidation et de coordination des activités de recherche, la structure organisationnelle relève directement du Conseil d'administration du CNRIS.

Les principales fonctions à assumer au regard de la vie scientifique et administrative du CNRIS sont les suivantes :

- Soutenir la vie scientifique (par exemple en matière de méthodologie ou de recrutement de chercheurs) des membres intéressés à développer des projets de recherche « en émergence » ou des programmes.
- Assurer le réseautage, la complémentarité, l'échange entre chercheurs et CRDI à travers différentes activités scientifiques (ex : colloques, groupes d'études).
- Soutenir et orienter les activités de transfert de l'expertise en assurant l'accessibilité et la diffusion des résultats de la recherche.
- Assurer les liens avec les programmes de formation (professionnels et universitaires).
- Animer des activités scientifiques convenues avec les CRDI.
- Proposer les activités permettant le développement d'une culture de la recherche dans les CRDI.
- Favoriser l'engagement des CRDI relativement au développement des futurs intervenants ou chercheurs.

Directeur

Le directeur assume la responsabilité de la coordination des activités scientifiques et administratives du CNRIS, en collaboration avec les diverses instances prévues pour encadrer la vie scientifique (ex : assemblée des chercheurs, comités) et assure les liens entre le Conseil d'administration, l'assemblée des chercheurs, les organismes subventionnaires, les responsables de la recherche et l'ensemble des membres.

Les rôles et fonctions du directeur consistent à :

- Préparer et assurer l'actualisation du plan de développement des activités du CNRIS.
- Procéder au recrutement de nouveaux membres.
- Faciliter la formation des équipes de recherche et le développement de nouvelles équipes.
- Assurer la coordination des processus scientifiques et éthiques.
- Contribuer à l'établissement, au développement et au maintien des liens de collaboration entre les CRDI et les chercheurs.
- Assumer un rôle de coordination soutenue entre le CNRIS, les CRDI membres et les universités.
- Assumer la gestion financière courante du CNRIS.
- Procéder à l'allocation et à la gestion des ressources du CNRIS en tenant compte de son plan de développement de la recherche et de la situation des différents établissements et des universités qui en sont membres.
- Présenter les dossiers pertinents aux différents comités et instances du CNRIS.
- Présider différents comités du CNRIS et procéder à la création de comités *ad hoc* lorsque requis.
- Préparer le rapport annuel du CNRIS.
- Assurer la mise en place et le développement d'outils de communication indispensables : site Internet, brochure, bulletin de liaison.
- Agir à titre de représentant du CNRIS aux rencontres et aux tables scientifiques et promouvoir les intérêts du CNRIS sur les plans régional, national et international.
- Exercer les pouvoirs qui lui sont confiés par le Conseil d'administration et voir à l'exécution de ses mandats.